

Ardennes Famenne Challenge ASBL  
Rue de Jamblinne 62, 5580 Villers sur Lesse  
Secrétariat : +32 470 63 82 12  
Mail : [benjaminc450@gmail.com](mailto:benjaminc450@gmail.com)

## Règlement pilotes

### 1. Règles générales.

Tous les pilotes sont tenus de respecter ce règlement et le règlement constructeur, aucune exception ne sera faite pour aucun pilote.

### 2. Alcool et autres substances illicites.

L'état d'ébriété ne sera pas autorisé lors des manches de la journée,

Les différentes drogues sont formellement prohibées et entraînent une interdiction de descente pour le reste de la journée, en cas de récidive l'exclusion des courses proposées par l'AFC sera mise en application.

### 3. La tenue vestimentaire.

Les pilotes sont tenus de porter des manches longues au bras et aux jambes lors des descentes mais aussi des remontées, le port du casque est aussi obligatoire dans les 2 cas.

Pour les pilotes C1, C2, C3 et folklorique enfants inscrits au challenge, la minerve est obligatoire.

Pour les pilotes et singes en side-car, l'équipement moto est fortement conseillé, mais la dorsale est obligatoire.

### 4. Les horaires.

Le respect des horaires est primordial, que ce soit pour les inscriptions du matin, pour le placement sur la ligne de départ ou lors de la remontée des caisses à savon après la manche.

Toute personne en retard pour l'inscription sera sanctionnée par un refus de descente de la première manche.

Tout retard sur la ligne de départ ou tentative de dépassement d'un concurrent sera sanctionné par un refus de descente de la manche ou de la manche suivante, l'ordre de départ établit le matin sera scrupuleusement respecté.

Si un pilote n'est pas prêt pour la remontée des caisses à savon, il restera en bas et ne pourra pas descendre la manche suivante.

### 5. Chronométreurs.

Les pilotes sont tenus de ne pas déranger les chronométreurs pour connaître leur résultat, ceux-ci seront affichés dans la mesure du possible sur un deuxième écran.

Dans le cas du non-respect de cette règle, c'est une annulation de la manche et en cas de récidive, de l'épreuve.

Si le pilote n'est pas d'accord avec les chronos, une plainte peut être déposée dans les 24h qui suivent la fin de l'épreuve avec un dépôt de 50€, les chronos seront alors contrôlés avec le pilote qui dépose plainte. Les 50€ seront perdus si le temps était bon.

Le chronométreur ne peut être tenu responsable en cas de bug du système dû aux perturbations extérieures, drones, caméra en direct live, etc...

## 6. Le respect et la bien séance.

Les pilotes seront tenus de respecter leurs concurrents, les organisateurs, les commissaires, les chronométreurs, les membres de l'AFC.

Le fair-play est de rigueur sur toutes les épreuves coordonnées par l'AFC.

Le harcèlement envers un pilote sera sanctionné par la disqualification immédiate du responsable, si ce harcèlement provient d'un adulte envers un enfant il sera sanctionné par un renvoi pur et simple de toutes les courses faisant partie de l'AFC, les différents organisateurs en seront immédiatement informés et ne pourront dès lors plus accepter ce pilote.

En cas de litige entre 2 pilotes, une négociation avec un responsable de l'AFC pourra être mise en œuvre afin que le problème ne dégénère pas.

Toute violence est proscrite lors des courses de l'AFC.

## 7. Décharge.

Les pilotes voulant faire partie du challenge AFC seront tenu de signer la décharge de responsabilité proposée par l'AFC, en cas de refus les points du pilote ne seront pas comptés pour la remise de prix finale.

## 8. Déroulement du championnat.

8.1. La totalité des courses comptent pour le résultat final

8.2. Les points seront attribués comme suit :

1<sup>er</sup> 10 points, 2<sup>ième</sup> 8 points, 3<sup>ième</sup> 6 points, 4<sup>ième</sup> 5 points, 5<sup>ième</sup> 4 points, 6<sup>ième</sup> 3 points, 7<sup>ième</sup> 2 points, 8<sup>ième</sup> 1 points, 7<sup>ième</sup> 1 points, ....

8.3. Le résultat final d'une course d'une journée se fait sur base du meilleur temps

8.4. Le résultat final d'une course de 2 jours se fait sur base du meilleur temps du samedi et du meilleur temps du dimanche.

8.5. Une remise des prix sera organisée dans le courant du mois de novembre avec un souper à prix démocratique, le lieu et la date seront communiquer en temps voulu à tous les pilotes qui veulent s'y rendre.

## 9. Assurances.

Une assurance familiale est exigée afin de pouvoir participer au challenge de l'AFC, une preuve de celle-ci doit être fournie lors du contrôle technique ou de la première épreuve

Une assurance personnelle (tout risque) est conseillée.

L'AFC n'assure pas ses pilotes étant donné qu'aucune cotisation ne lui est réclamée.

L'AFC ne prendra aucun frais de soins à sa charge en cas d'accident survenu durant la course et ne pourra pas être tenue responsable de dégats ou de blessures du pilote ou du public.

#### **10. Accord des pilotes.**

Ce présent règlement doit être signé par tous les pilotes désirant faire partie du championnat de l'AFC.

Si ce document n'est pas signé, le pilote ne sera pas repris au classement final de la saison.

#### **11. Modifications.**

Si une modification est faite à ce présent règlement, l'AFC fera signer un avenant aux pilotes et ceux-ci seront priés de s'y conformer.

Signature du pilote (précédé de la mention « lu et approuvé »)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /20 \_\_\_\_ .